

RAPPORT N° 278 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 10 AVRIL 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 3 au 10 avril 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins huit (8) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de dimanche 4 avril 2021 vers 20h 30 min, deux malfaiteurs non identifiés, armés de fusils de type Kalachnikov, ont fait irruption dans le domicile d'Athanase Mpawenayo situé dans le quartier de Gitwa, sur la colline de Gihinga, zone de Mwaro, en commune de Kayokwe, au chef-lieu de la province de Mwaro (centre du Burundi) et ont tiré plusieurs coups de feu, tuant par balles sur-le-champ son fils du nom de Channel Mpawenayo (15 ans), un écolier en 6^{ème} année primaire de l'ECOFO (École fondamentale) de Mwaro II, et son domestique prénommé Meschack (17 ans).

D'après des sources sur la scène du crime, les deux criminels se sont volatilisés dans la nature après ce forfait tandis que les corps de ces deux victimes ont été évacués à la morgue de l'hôpital Kibumbu.

Les mêmes sources précisent qu'Athanase Mpawenayo est un responsable communal du parti CNDD-FDD (Conseil national de défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie) et en même temps chef de zone de Makamba de la commune de Rusaka, dans cette même province.

SOS-Torture/Burundi a appris que deux personnes, dont l'identité n'a pas été encore révélée, ont été appréhendées pour des raisons d'enquête.

- Dans la nuit de lundi 5 avril 2021 vers 23 h, des personnes non identifiées, armées de machettes et de gourdins, se sont introduites au domicile d'un couple de conjoints sur la sous-colline de Ngoma de la colline de Nyamihana, zone de Rubona, en commune de Mugina, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi) et ont sauvagement assassiné à coups de machettes et de gourdins un homme et sa femme.

Des témoins, dont le fils aîné des victimes, indiquent que ces malfaiteurs ont d'abord démolie la porte de la maison pour accéder à la chambre à coucher des victimes qu'ils accusaient de sorcellerie d'après les propos qu'ils proféraient au moment de leur exécution et les tracts distribués avant cette attaque.

La population de cette localité regrette que des militaires d'une position militaire pourtant très proche du lieu du crime ne soient pas intervenus malgré les cris d'appel au secours lancés par les enfants des victimes.

SOS-Torture/Burundi déplore un regain de meurtres liés aux suspicions de superstition et de sorcellerie qui se comment en toute impunité des auteurs qui ne sont pourtant pas difficiles à identifier pour être traduits en justice.

- Dans la nuit de mardi à mercredi 7 avril 2021 vers 2 h du matin, une sexagénaire, Spéciose Ntamarerero, a été assassinée à son domicile sis à la colline de Rugeregere, en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, l'auteur de ce matricide est son fils, Emmanuel Ngendanzi (35 ans) qui s'est introduit dans la chambre à coucher de sa mère pour la tuer à coups de machette au niveau de la tête.

SOS-Torture/Burundi a appris que l'assassin a été appréhendé par la police et que le mobile du crime serait lié à un conflit foncier selon ses aveux à la police.

- Dans la nuit de mardi 6 avril 2021 vers 22 h 30 min, un militaire du camp de Mukoni, le caporal Éric Nzokirantevye, a assassiné par balle Moussa Ntikazokura, le chef de quartier de Kabeza sur la colline de Mukoni, au chef-lieu de la commune et province de Muyinga (nord-est du Burundi).

Selon des sources sur place, la cause de l'homicide est une bagarre qui avait éclaté vers 22 h entre le militaire et un civil dans un bar de la place. Vexé, le caporal Éric Nzokirantevye s'est précipité au camp pour aller récupérer son fusil mais, quand il est revenu, il n'a pas retrouvé sur place l'homme avec qui il s'était bagarré et a tout de même tiré sur la porte d'une boutique tout en pensant que cet homme se cacherait à l'intérieur. Quand le chef de quartier est venu constater ce qu'il se passait, ce militaire l'a aussitôt fusillé et a rendu son âme sur-le-champ.

SOS-Torture/Burundi a appris que tribunal de grande instance de Muyinga a, dans un procès de flagrance, condamné le militaire à une peine de servitude pénale à perpétuité et à payer un montant de vingt millions de francs burundais (20,000,000 Fbu) de dommages et intérêts à la famille de la victime.

L'organisation rappelle en outre que les bavures commises par les membres des corps de défense et de sécurité, plus particulièrement ceux issus du parti CNDD-FDD, se fondent sur un système d'impunité qui s'est installé au sein de ces corps, plus particulièrement depuis la crise sociopolitique de 2015.

- Au matin de jeudi 8 avril 2021 vers 5 h, des sentinelles qui assurent la sécurité au centre de santé de Rubirizi situé dans la commune de Mugina de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi) ont découvert un corps sans vie d'un homme non identifié, ligoté et gisant dans une mare de sang à une cinquantaine de mètres de du centre de santé.

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime présentait partout de blessures et de meurtrissures de coups de bâtons.

- Au matin de jeudi 8 avril 2021, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une canalisation dans le quartier de Kinanira 2, en commune de Muha au sud de Bujumbura, capitale économique du Burundi.

Selon des témoins, le corps de la victime, qui présentait de plaies encore saignantes au niveau de la tête et des côtes, a été aperçu en premier lieu par un domestique qui faisait des travaux de propreté aux alentours du lieu de cette découverte horrible. Des habitants de la localité estiment que la victime a été battue à mort dans un autre endroit avant d'être jetée dans le caniveau.

SOS-Torture/Burundi a appris que la police en charge de la protection civile a par après conduit le corps de la victime à la morgue d'un des hôpitaux de Bujumbura en attendant son identification.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.